MP/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DU QUARTIER PARISIEN (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3;

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue du Quartier Parisien par la société Terca – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne, agissant pour le compte d'Enedis – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (restructuration au réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue du Quartier Parisien** à compter du **15 janvier 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **2 février 2024** à **17 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement des deux côtés de la chaussée** à hauteur du n°9,
- **Création de deux passages piétons provisoires** au droit des n°s6 et 30 bis
- **Neutralisation des trottoirs** au droit des n°s1 et 32 **:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celles créées provisoirement,
- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°38 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Neutralisation partielle de la voie de circulation** au droit du n°38,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Terca – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 15 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon